

INITIATIVES FRANCE VICTIMES GUADELOUPE
Association Loi 1901

5, Cité Casse – Rés. Saint Hyacinthe

97100 BASSE TERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS / EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Référence : jmm/ieco/06/19



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs, les membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVES FRANCE VICTIMES GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant la situation des risques liés aux litiges en cours.



4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Présentation d'ensemble des comptes annuels soumis à la certification**

Afin de tenir compte des obligations comptables spécifiques liées au secteur médico-social, nous avons examiné les conditions de tenue d'une comptabilité distincte pour l'établissement « CHRS Jacqueline DEMONIO » d'une part, et de l'association gestionnaire, d'autre part. L'annexe indique la ventilation du résultat global de l'association entre les deux établissements. Notre certification a porté sur les comptes combinés de l'entité INITIATIVE'ECO.

- **Affectation des résultats du CHRS**

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduit à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats conditionnées à l'avis de l'autorité administrative assurant le financement de l'établissement « CHRS Jacqueline DEMONIO.

- **Fonds dédiés**

Le passif du bilan fait apparaître à la clôture, un montant **de fonds dédiés de 49 K€** représentant des engagements restant à réaliser sur subventions reçues. L'annexe des comptes indique la ventilation de ces engagements. L'association n'a pas tenu de comptabilité analytique complète sur l'exercice. Nous avons pu valider les engagements restants par entretien avec la direction, sur la base des conventions et des dépenses engagées et/ou restants à engagées.

Cependant, pour certaines actions bénéficiant de subventions partielles, l'application stricte des conditions financières indiquées dans les conventions pourrait emporter des ajustements comptables défavorables à l'association. Cependant, par échange avec la direction, nous avons noté que le risque devait être atténué en raison des contraintes de financement dont souffrent l'association.

- **Excédent affecté en diminution des charges d'exploitation (CHRS)**

Suite à l'affectation des résultats de 2012, l'établissement CHRS a bénéficié d'une réserve de 178 845 € dite excédent affectée en diminution des charges d'exploitation. Cette réserve devait être reprise sur 5 ans sur la période de 2013 à 2017. Cependant, nous notons que la reprise de cette réserve n'a pas été effectuée au titre des exercices 2015 à 2017. Le solde actuel s'élève à 107 307 €. La direction m'a affirmé avoir reçu validation de la DRJSCS de cette position. Nous avons notamment obtenu comme pièce justificative, des échanges de mail entre la direction et le financeur.

- **Provision pour risques et charges**

L'annexe indique les modalités de constitution et le montant des provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice. Nous avons apprécié les raisons et la justification des provisions ainsi constituées. Nous notons qu'une des provisions pour litige en cours a été constituée pour un montant forfaitaire sans aucun élément d'appréciation de l'estimation. Cependant, le montant estimé nous semble prendre en compte le risque global à un niveau satisfaisant.

- **Réserve pour mesures d'exploitation**

L'établissement CHRS Jacqueline DEMONIO dispose aussi de réserves pour mesures d'exploitation pour 181 K€ depuis l'affectation des résultats 2012. Suite à l'affectation de l'excédent de 2013 par la DJSCS, cette réserve a connu une augmentation de 2 k€ en 2018. **Ces sommes n'ont fait l'objet d'aucune utilisation à ce jour.** Nous n'avons pas obtenu de la part de l'association de programmation de dépenses affectés pour l'utilisation de cette réserve. Nous n'avons pas non plus obtenu de réclamation de la part du financeur.

- **Relation financière siège – CHRS**

Par convention traduit sur le plan budgétaire, le CHRS verse une dotation annuelle de 15 k€ au siège social. En raison des prestations réciproques existants entre le CHRS et le siège, le conseil d'administration nous a confirmé que le soutien financier du CHRS au siège continuait de se justifier notamment au regard des nécessités liées aux contingences du CHRS (confidentialité...)

Cependant, bien qu'établie sur une base forfaitaire, une comptabilité analytique adaptée devrait pouvoir justifier les dépenses concernées.

- **Subvention « IRMA »**

Suite au passage du cyclone IRMA, l'association a reçu en 2017, une subvention complémentaire du Ministère de la Justice d'un montant de 70 k€.

Le solde de cette subvention a été comptabilisé dans les produits de l'exercice 2018 pour la somme de 52 k€. Nous n'avons pas obtenu la justification des dépenses couvertes par ce produit. L'article 4 de la convention indique que les sommes non utilisées par l'association conformément à leur objet seront à reversés au trésor. La direction nous a confirmé l'absence de risque de reversement sur ces sommes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Basse Terre, le 03 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,


Jean-Marc MONTOU

COMPTES ANNUELS

Exercice

Clos le 31/12/2018

Bilan médico-social détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	2 580	2 556	24	102	- 78
<i>CONCESSIONS BREVETS ET DROITS</i>	1 910		1 910	1 910	
<i>LOGICIELS</i>	670		670	670	
<i>AMORT CONCESSIONS BREVETS</i>		1 886	-1 886	-1 808	- 78
<i>AMORTISSEMENT DES LOGICIELS</i>		670	-670	-670	
Immobilisations corporelles					
Installations tech., matériel et outillage i	19 801	15 205	4 596	4 571	25
<i>MATERIEL INDUSTRIEL</i>	16 881		16 881	15 895	986
<i>AGENC. MAT. INDUSTRIEL</i>	2 921		2 921	2 416	505
<i>AMT MATERIEL INDUSTRIEL</i>		13 399	-13 399	-12 085	- 1 314
<i>AMORT. AGENC MAT. INDUSTRIEL</i>		1 806	-1 806	-1 654	- 152
Autres immobilisations corporelles	192 806	138 390	54 416	5 213	49 203
<i>INST.GENE.AGENC.AMENAG.DIVERS</i>	18 978		18 978	16 364	2 614
<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	98 166		98 166	59 076	39 090
<i>MAT.BUREAU & INFORMATIQUES</i>	31 629		31 629	29 233	2 396
<i>MOBILIER</i>	44 034		44 034	35 215	8 819
<i>AMORT INSTALL GENE.AG.AMENAG.</i>		16 090	-16 090	-15 043	- 1 047
<i>AMORT MATERIEL DE TRANSPORT</i>		59 570	-59 570	-59 075	- 495
<i>AMORT MAT. BUREAU ET INFORMAT.</i>		28 272	-28 272	-27 151	- 1 121
<i>AMORT. MOBILIER</i>		34 458	-34 458	-33 406	- 1 052
Immobilisations reçues en affectation					
Immobilisations financières					
Participations	15		15	15	
<i>TITRE DE PARTICIPATION</i>	15		15	15	
Autres immobilisations financières	6 723		6 723	6 723	
<i>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</i>	2 914		2 914	2 914	
<i>DEPOTS</i>	3 809		3 809	3 809	
TOTAL (I)	221 926	156 151	65 775	16 625	49 150
TOTAL (II)					
Stocks et en cours					
Créances (2)					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 719		1 719		1 719
<i>FOURN.AVANCES S/COMMANDES</i>	1 719		1 719		1 719
Créances usagers et comptes rattachés (3)	580	355	225	195	30
<i>USAGERS</i>	580		580	575	5
<i>PROV.DEPR.COMPTES USAGERS</i>		355	-355	-380	25
Autres créances					
. Personnel	3 857		3 857	4 343	- 486
<i>PERSONNEL REM. DUES</i>				86	- 86
<i>PERSONNEL AVANCES ACOMPTE</i>	3 857		3 857	4 257	- 400
. Organismes sociaux	3 886		3 886	2 214	1 672
<i>IJSS A RECEVOIR</i>	2 214		2 214	2 214	
<i>UNIFAF A RECEVOIR</i>	1 672		1 672		1 672
. Autres	46 601		46 601	64 374	- 17 773
<i>CASBT</i>	12 000		12 000		12 000
<i>ETAT SUBVENTIONS CAF</i>	3 460		3 460	1 925	1 535
<i>SUBVENTIONS PREFECTURE</i>	12 692		12 692	29 087	- 16 395
<i>SIDACTION</i>				15	- 15
<i>FONDATION DE FRANCE</i>				7 500	- 7 500
<i>FONDATION ORANGE</i>	1 500		1 500	1 500	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
CDAD - PAD	3 089		3 089	2 198	891
ETAT PRODUITS A RECE	13 860		13 860	15 400	- 1 540
PDTS A RECEVOIR-CONTRATS AIDES				6 750	- 6 750
Valeurs mobilières de placement	562 253		562 253	560 126	2 127
AUTRES VALEURS MOBILIERES	496 108		496 108	494 474	1 634
CCM COMPTE TONIC	66 145		66 145	65 652	493
Disponibilités	235 938		235 938	285 933	- 49 995
CHEQUES A ENCAISSER	10 000		10 000	49	9 951
CAISSE D'EPARGNE SIEGE	87 267		87 267	139 548	- 52 281
CREDIT MUTUEL COMPTE COURANT	138 170		138 170	146 096	- 7 926
CAISSE	501		501	240	261
Charges constatées d'avance	5 071		5 071	5 058	13
CHARGES CONST.AVANCE	5 071		5 071	5 058	13
TOTAL (III)	859 904	355	859 549	922 242	- 62 693
TOTAL ACTIF(I + II + III + IV + V + VI)	1 081 830	156 506	925 324	938 867	- 13 543

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : .

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

(2) Bilan médico-social détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement RESERVES POUR INVESTISSEMENTS	100 000 100 000	100 000 100 000	
. Réserves de compensation RESERVE DE COMPENSATION RESERVE COMPENSATION CH.AMORTI	126 311 113 411 12 900	92 900 80 000 12 900	33 411 33 411
. Excédents affectés à la couverture du BFR RESERVES DE TRESORERIE	80 000 80 000	80 000 80 000	
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée) RAN EN DIMINUTION CHARGES REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EXCEDENT A AFFECTER REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEB) RESULTAT ATTENTE AFFECT. TUTEL	100 346 107 307 20 336 60 417 -81 914 -5 800	141 238 107 307 82 439 33 406 -81 914	- 40 892 - 62 103 27 011 - 5 800
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs EXCEDENT EN ATTENTE AFFECTATIO EXCEDENT AFFECTE MESURE EXPLOI REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	205 094 21 163 183 932	149 541 14 369 181 856 -46 684	55 553 6 794 2 076 46 684
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs DEPENSES CONGES A PAYER	16 790 16 790	15 321 15 321	1 469 1 469
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	3 141	48 111	- 44 970
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement AUTRES PROV. REGLEMENTEES	14 242 14 242	14 242 14 242	
. Réserves des plus-values nettes d'actif AUTRES PROV. REGLEMENTEES PD F	31 212 31 212	29 085 29 085	2 127 2 127
TOTAL (I)	677 136	670 437	6 699
TOTAL (II)			
Provisions pour risques AUTR.PROVISIONS P/RISQUE	68 323 68 323	40 023 40 023	28 300 28 300
Provisions pour charges AUTRES PROV POUR CHARGES	22 857 22 857	2 857 2 857	20 000 20 000
TOTAL (III)	91 181	42 881	48 300
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement FONDS DEDIES /SUBV INVEST	48 979 48 979	44 630 44 630	4 349 4 349
Dettes (3)			
Fournisseurs et comptes rattachés (4) FOURNISSEURS FOURN.ACHATS BIENS OU PREST FOURN.FNP ACHATS B OU PREST.	21 236 3 424 11 457 6 356	21 994 5 413 10 145 6 437	- 758 - 1 989 1 312 - 81
Dettes fiscales et sociales PERSONNEL REM. DUES OEUVRES SOCIALES DETTE PROV.PR CONGES A PAYER URSSAF CAISSE RETRAITE CADR MUTUELLES	86 793 219 3 454 27 043 8 898 1 623 3 147	106 874 2 822 23 572 24 173 14 157 3 147	- 20 081 219 632 3 471 - 15 275 - 12 534

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<i>CGRR</i>	420	1 200	- 780
<i>AG2R LA MONDIALE</i>	615	596	19
<i>VAUBAN HUMANIS</i>	1 056	939	117
<i>AUTRES ORGANISMES SOCIAUX-DIV</i>	408		408
<i>UNIFAP</i>	3 443	3 190	253
<i>CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER</i>	8 727	8 128	599
<i>ORG.SOC.AUTR.PROD.A RECEV</i>	295	559	- 264
<i>COREVIH - CHU JEUNES ET VIH</i>	7 500	7 500	
<i>A.R.S.</i>	10 000	10 000	
<i>AIDE ETAT CUI-CAE</i>	4 165		4 165
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	5 780	6 889	- 1 109
Produits constatés d'avance		52 051	- 52 051
<i>PDTS CONST D'AVANCE</i>		52 051	- 52 051
TOTAL (IV)	157 008	225 549	- 68 541
TOTAL PASSIF	925 324	938 867	- 13 543
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
<i>Engagements donnés</i>			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat médico-social détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Prestations de services	28 690		28 690	25 594	3 096
COTISATIONS APR	31		31	31	N/S
AUTRES PTESTATIONS	24 358		24 358	21 461	2 897
PARTICIP. FORF. DES USAGERS	4 301		4 301	4 133	168
Montants nets prods d'expl	28 690		28 690	25 594	3 096

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Autres produits d'exploitation				
Dotations et produits de tarification	345 000	350 000	- 5 000	-1,43
PRODUIT DE LA TARIFICATION	345 000	350 000	- 5 000	-1,43
Subventions d'exploitation	378 730	291 364	87 366	29,99
SUBVENTION MINISTERE DE LA JUS	195 266	135 107	60 159	44,53
SUBVENTION SIDACTION	14 150		14 150	N/S
SUBVENTIONS CASBT	12 000		12 000	N/S
SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	14 300	14 300		0,00
SUBVENTIONS CAF	5 767		5 767	N/S
SUBVENTIONS ASP		1 431	- 1 431	-100
ASP CNASEA CUI GORMAN JARI	13 980	11 559	2 421	20,94
SUBVENTIONS PREFECTURE	115 179	121 642	- 6 463	-5,31
DJEPVA - DIRECT ^e JEUNESSE EDUCAT ^o ...		5 128	- 5 128	-100
CDAD - PAD	3 089	2 198	891	40,54
AUTRES SUBVENTIONS	5 000		5 000	N/S
Dons	5 325	1 348	3 977	295,03
RBT FRAIS FORMATION PROFESSION	5 325	1 348	3 977	295,03
Cotisations	140	160	- 20	-12,50
COTISATIONS DES ADHERENTS	140	160	- 20	-12,50
Produits liés à des financements réglementaires				
Autres produits	39 755	39 884	- 129	-0,32
PRODTS DIVERS GEST COURANTE.	3	796	- 793	-99,62
AUT.PROD.DIV.GEST CO	39 752	39 087	665	1,70
Reprise de provisions	25	15 392	- 15 367	-99,84
REPR.PROV.PR RISQ. ET CH. EXP		15 392	- 15 392	-100
CREANCES	25		25	N/S
Transfert de charges	5 096	16 695	- 11 599	-69,48
TRANSF.DE CHARG.EXPLOITATION	559		559	N/S
CHARGES EXPLOITATION ASP	4 537	16 695	- 12 158	-72,82
Sous-total des autres produits d'exploitation	774 072	714 843	59 229	8,29
Total des produits d'exploitation (I)	802 761	740 437	62 324	8,42
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	2 163	2 320	- 157	-6,77
REVEN.VAL.MOBIL.PLACEMENT	1 634	1 831	- 197	-10,76
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	529	489	40	8,18
Total des produits financiers (III)	2 163	2 320	- 157	-6,77
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 002	3 487	- 485	-13,91
AUTR.PROD.EXCEPT.OPERAT. GEST	3 002	3 487	- 485	-13,91
(+) Report des ressources non utilisées des exerc.	13 902	6 670	7 232	108,43
RESSOURCES AFFECTEES	13 902	6 670	7 232	108,43
Total des produits exceptionnels (IV)	16 904	10 157	6 747	66,43

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	821 829	752 914	68 915	9,15
TOTAL GENERAL	821 829	752 914	68 915	9,15
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières	183	130	53	40,77
FOURNIT. CONSOMMABLES APR		124	- 124	-100
FOURNITURE CONSOMMABLE APR	139	6	133	N/S
ACHATS DE MARCHANDISES	44		44	N/S
Autres achats non stockés	22 949	21 829	1 120	5,13
PRESTATIONS PSYCHOLOGUE	6 300	7 222	- 922	-12,77
AUTRES PRESTATIONS		760	- 760	-100
ELECTRICITE	1 176	1 386	- 210	-15,15
ELECTRICITE	1 467	1 266	201	15,88
EAU	2 062	191	1 871	979,58
EAU	1 757	1 300	457	35,15
COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	1 600	670	930	138,81
PRODUITS ENTRETIEN	481	898	- 417	-46,44
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 387	2 085	302	14,48
FOURNITURES EDUCATIVES ET LOIS	182	876	- 694	-79,22
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEE		40	- 40	-100
FOURN.D'ENTR. PET.EQUIP.	3 549	2 403	1 146	47,69
FOURNITURES ENTRET.APR	1 125	206	919	446,12
FOURN.ADMINISTRATIVES	824	2 428	- 1 604	-66,06
FOURNITURES MEDICALES	39	96	- 57	-59,38
Services extérieurs	92 031	95 871	- 3 840	-4,01
CREDIT-BAIL COPIEUR XEROX	3 510	3 510		0,00
LOCATIONS IMMOBILIERES	56 778	53 930	2 848	5,28
LOYER APPT RELAIS	7 079	7 110	- 31	-0,44
LOCATIONS MOBILIERES	2 328	1 862	466	25,03
LOC.EQUIPEMENTS	2 183	2 183		0,00
CHARG.LOCAT.& COPROP		2 401	- 2 401	-100
ENTRETIENS ET REPARATIONS	1 309	2 395	- 1 086	-45,34
AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	2 220	4 317	- 2 097	-48,58
MAINTENANCE	7 075	9 439	- 2 364	-25,05
ENTRETIEN VEHICULES	3 620	3 332	288	8,64
PRIMES D'ASSURANCES	5 066	4 810	256	5,32
GMF ASS VEHICULE FNP 21 JOURS	49		49	N/S
DOCUMENTATION GENERALE	88		88	N/S
DOCUMENTATION GENERALE ET TECH	705	583	122	20,93
FRAIS COLLOQUES.SEMINAIRE.CONF	20		20	N/S
Autres services extérieurs	102 220	85 520	16 700	19,53
Personnel affecté à l'éis	24 727	24 074	653	2,71
HONORAIRES	6 233	6 233		0,00
HONORAIRES PAIES	2 292	1 875	417	22,24
HONORAIRES JURIDIQUES	8 402	3 234	5 168	159,80
HON. COMMISSAIRE AUX COMPTES	5 968	5 968		0,00
HONORAIRES SOCIAL	2 630	2 552	78	3,06
HONORAIRES ADMINISTRATEUR	8 909	4 093	4 816	117,66
HONORAIRES PSYCHOLOGUES	3 420	5 918	- 2 498	-42,21
DIVERS	272		272	N/S
PUBLICITE, PUBLICAT. REL PUB	1 077	274	803	293,07
ANNONCES ET INSERTIONS	31		31	N/S
TRANSPORTS D'USAGERS	170	1 416	- 1 246	-87,99
DEPLTS MISSIONS RECEPTIONS	11 701	5 316	6 385	120,11
INDEMNITES KILOMETRIQUES	4 234	3 335	899	26,96
RECEPTIONS	115		115	N/S
FRAIS POSTAUX ET FRAIS TELEC.	3 131	2 458	673	27,38
LIAISONS INFORMATIQUES	658	684	- 26	-3,80
INTERNET ISG NORD & SUD BT	1 276	1 468	- 192	-13,08
INTERNET BAV/SAV CELLULE JURID	508	508		0,00
POLE ECOUTE N°VERT	3 516	3 059	457	14,94
MOBILES TELEPROTECTION	3 000	3 180	- 180	-5,66

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
<i>MOBILES ISG NORD & SUD BT</i>	928	951	- 23	-2,42
<i>MOBILES BAV/SAV CELLULE JURIDI</i>	378	378		0,00
<i>TEL/FAX/AFRANCHISSEMENT</i>	4 306	5 272	- 966	-18,32
<i>INTERNET</i>	563	586	- 23	-3,92
<i>MOBILES</i>	1 367	1 367		0,00
<i>SERV.BANCAIRES & ASSIMILEES</i>	399	336	63	18,75
<i>ADHESION AUX ASSOCIATIONS</i>		350	- 350	-100
<i>COTISATIONS (LIEES A ACT ECO)</i>	28	52	- 24	-46,15
<i>AUTRES PRESTATIONS PROJETS</i>	720	45	675	N/S
<i>COTISATIONS DIVERSES</i>	1 262	540	722	133,70
Impôts, taxes et versements assimilés	7 031	6 937	94	1,36
<i>FORM.PROFESS.CONTINUE</i>	6 431	6 337	94	1,48
<i>AUTRES IMPOTS LOCAUX</i>	600	600		0,00
Salaires et traitements	383 321	335 302	48 019	14,32
<i>REMUNERATION DU PERSONNEL</i>	330 669	291 756	38 913	13,34
<i>indemnités d'astreintes</i>	18 173	14 458	3 715	25,70
<i>INDEMNITES DE SUJETION</i>	6 649	6 745	- 96	-1,42
<i>INDEMNITE FORFAIT. RESPONSABIL</i>	9 030	9 024	6	0,07
<i>INDEMNITES POP</i>	160	280	- 120	-42,86
<i>CONGES PAYES</i>	4 615	1 094	3 521	321,85
<i>PRIMES ET GRATIFICATIONS</i>	6 211	5 351	860	16,07
<i>PRIME ANCIENNETE</i>	7 815	6 595	1 220	18,50
Charges sociales	107 508	92 634	14 874	16,06
<i>COTISATIONS A L'URSSAF</i>	73 338	64 002	9 336	14,59
<i>COT.RETR.ET PREVOYANCE</i>	20 916	17 723	3 193	18,02
<i>AG2R LA MONDIALE</i>	4 457	4 064	393	9,67
<i>COT. AUTRES. ORG.SOCIAUX</i>	2 769	2 034	735	36,14
<i>CHARGES SOCIALES /CONGES PAYES</i>	924	405	519	128,15
<i>VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES</i>	1 090	630	460	73,02
<i>MEDECINE DE TRAVAIL PHARMACIE</i>	1 714	1 714		0,00
<i>OEUVRES SOCIALES</i>	2 300	2 062	238	11,54
Autres charges de personnels	3 921	128	3 793	N/S
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 387	128	1 259	983,59
<i>STAGES ET FORMAT° DU PERSONNEL</i>	2 534		2 534	N/S
Dotations aux amortissements	5 624	14 848	- 9 224	-62,12
<i>DOT.AMT IMMO INCORPORELLES</i>	78	78		0,00
<i>DOT.AMT.IMMO CORPORELLES</i>	5 546	14 770	- 9 224	-62,45
Dotations aux provisions	48 300	380	47 920	N/S
<i>DOT.PROV.POUR RISQ & CH. EXPL</i>	48 300		48 300	N/S
<i>CREANCES REDEVABLES</i>		380	- 380	-100
Autres charges	15 239	15 095	144	0,95
<i>CHARGES DIV. DE GEST.COURANTE</i>	239	15 095	- 14 856	-98,42
<i>FRAIS DE SIEGE</i>	15 000		15 000	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	788 327	668 675	119 652	17,89
<i>Charges financières</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion	9 592	26 153	- 16 561	-63,32
<i>PENAL.AMENDES FISCAL OU PENAL</i>	1 234	60	1 174	N/S
<i>AUT.CHARG.EXCEPT.OP.GEST.</i>	6 714	4 001	2 713	67,81
<i>CHARGES/ EX. ANTERIEURES</i>	1 644	22 092	- 20 448	-92,56
Sur opérations en capital		219	- 219	-100
<i>VNC IMMO CORPORELLES.</i>		219	- 219	-100
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	2 127	2 318	- 191	-8,24
<i>DOTATION PROV.REGLEMENTEES</i>	2 127	2 318	- 191	-8,24
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	18 251	7 000	11 251	160,73
<i>ENGAG.UTILISES/SUBVENT.</i>	18 251		18 251	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	29 969	35 689	- 5 720	-16,03

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Impôts sur les sociétés (VI)	392	439	- 47	-10,71
IMPOTS S/LES PM NON LUCRATIFS	392	439	- 47	-10,71
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	818 688	704 803	113 885	16,16
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	3 141	48 111	- 44 970	-93,47
TOTAL GENERAL	821 829	752 914	68 915	9,15
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
Charges				

Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 925 324 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 141,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/03/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 580			2 580
Immobilisations corporelles	158 197	54 774	364	212 608
Immobilisations financières	6 738			6 738
TOTAL	167 516	54 774	364	221 926

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	2 478	78		2 556
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	13 739	1 830	319	15 205
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	15 043	1 048		16 090
Matériel de transport	59 076	495		59 570
Matériel de bureau et informatique	60 556	2 174		62 730
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	148 413	5 546	319	153 595
TOTAL GENERAL (I+II+III)	150 891	5 624	319	156 151

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	6 723		6 723
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	580	580	
Autres créances	54 344	54 344	
Charges constatées d'avance	5 071	5 071	
TOTAL	66 718	59 995	6 723

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	32 741
Autres produits à recevoir	17 746
TOTAL	50 487

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	380		25	355
Comptes financiers				
TOTAL	380		25	355

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	272 900	33 411		306 311
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	272 900	33 411		306 311
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	149 541	55 553		205 094
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées	43 327	2 127		45 454
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	192 868	57 680		250 548
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	465 768	91 091		556 859

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		107 307
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		80 753
SOLDE		188 060

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au- 2ans
MILTD 2014 "Lutte contre la drogue et la toxicologie"	4 000			4 000	4 000
DJSCS	10 000	5 000	10 000	5 000	
PREFECTURE "Ensemble améliorons les stéréotypes"	14 000			14 000	14 000
DJSCS 2014-1473 Mise en place activités so	9 630			9 630	9 630
Cour d'Appel - Formation prof. intervenants	7 000		3 902	3 098	
PRIPi accompagnement migrants		14 000	5 587	8 413	
CAF "Investissement appart.relais + DJSCS		8 063	4 263	3 800	
Sidaction "sensibilisation VIH"		14 150	13 112	1 038	
TOTAL	44 630	41 213	36 864	48 979	27 630

*Indiquer :**Les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en fonds dédiés ;**Les fonds dédiés inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent provenant de subventions, et utilisés au cours de l'exercice ;**Les dépenses restant à engager financées par les subventions et inscrites au cours de l'exercice en engagements à réaliser sur subventions attribuées ;**Les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices.*

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	43 327	2 127		45 454
TOTAL (I)	43 327	2 127		45 454
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 881	48 300		91 181
TOTAL (II)	42 881	48 300		91 181
TOTAL GENERAL (I+II)	86 208	50 427		136 634
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		48 300		
- financières				
- exceptionnelles		2 127		

Une provision pour charge de 20 000 € a été constituée pour une affaire au conseil de Prud'hommes concernant madame Noël.
 Une décision défavorable à l'association a déjà été rendue en première instance. L'association fait appel de cette décision.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 236	21 236		
Dettes fiscales et sociales	86 793	86 793		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	108 029	108 029		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 356
Dettes fiscales et sociales	41 550
Autres dettes	
TOTAL	47 906

Annexes Associations 2019 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels*

	Net
Produits exceptionnels	16 904
Sur opérations de gestion	3 002
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 902
Charges exceptionnelles	29 969
Sur opérations de gestion	7 948
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	18 251
Charges sur exercices antérieurs	1 644
Résultat exceptionnel	-13 065

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les compes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		21 571
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		
Activité 1	-18 430	
Activité 2	-18 430	
Activité 3		
Résultat comptable	3 141	

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	-18 430
Excedent 2012 incorporé CHRS	60 478
Résultat administratif	42 048

Annexes Associations 2019 (suite)**AUTRES INFORMATIONS***Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	9	
TOTAL	10	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 967.52 ₣.